Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°70-2021-005

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture de Haute-Saône

70-2021-01-06-002 - AP fixant la liste des membres de la CDCI Janv 2021 (4 pages) Page 3

70-2021-01-05-001 - Arrêté du 5 janvier 2021 relatif à l'organisation des travaux de conservation cadastrale en 2021. (2 pages) Page 8

70-2021-01-06-001 - Arrêté du 6 janvier 2021 modifiant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage. (4 pages) Page 11

70-2021-01-04-001 - Arrêté fixant la liste, ainsi que les conditions et les modalités de suivi et de mise à jour, des différentes catégories d'usagers pouvant bénéficier du maintien de l'alimentation en énergie électrique et du relestage prioritaire, en cas de restriction prévisible ou non, dans le département de la Haute-Saône (32 pages) Page 16

Préfecture de Haute-Saône

70-2021-01-06-002

AP fixant la liste des membres de la CDCI Janv 2021

AP fixant la liste des membres de la CDCI Janv 2021

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des collectivités territoriales et de la coordination interministérielle

Arrêté N°

fixant la liste des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône modifiant l'arrêté préfectoral n° 717 du 7 avril 2011

La préfète de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les lois n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 et 2018-699 du 3 août 2018 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 717 du 7 avril 2011 modifié fixant la liste des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône ;

VU le renouvellement des conseils municipaux des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2020-09-22-001 du 22 septembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n° 327 du 8 février 2011 fixant le nombre des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône et leur répartition dans ses différents collèges ;

VU la liste commune de candidats présentée le 5 janvier 2021 par l'Association des Maires de France de Haute-Saône et l'Association des Maires Ruraux de Haute-Saône en vue du renouvellement des membres de certains collèges à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 717 du 7 avril 2011 sont modifiés comme suit :

PRÉECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03 84.77.70..00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

La liste des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône est fixée comme suit :

- 1er collège électoral :
  8 représentants des maires des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (451 habitants)
  Mme Sabrina FLEUROT, maire de NEUREY-LES-LA-DEMIE
  M. Michel CORNUEZ, maire de FLAGY
  M. Jean-Paul CARTERET, maire de LAVONCOURT
  M. Hervé EPLE, maire de QUERS
  M. Bruno HEYMANN, maire d'AMAGE (zone de montagne)
  M. Jérôme LALLEMAND, maire de GRATTERY
  Mme Laëtitia DUPONT, maire de CHANTES
  M. Jean-Marc SIGUST, maire de LA LANTERNE (zone de montagne)

- 2ème collège électoral :
  4 représentants des 5 communes les plus peuplées du département
  M. Alain CHRETIEN, maire de VESOUL
  M. Christophe LAURENÇOT, maire de GRAY
  M. Fernand BURKHALTER, maire d'HERICOURT
  M. Loïc LABORIE, mairie de LUXEUIL-LES-BAINS

- 3ème collège électoral :
  9 représentants des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département
  M. Patrick GOUX, maire de COLOMBE-LES-VESOUL
  M. Loïc RACLOT, maire de GEVIGNEY-ET-MERCEY
  M. Benjamin GONZALES, maire de SAULX-DE-VESOUL
  M. Jean-Marie BERTIN, maire d'AMANCE
  M. Francis OUDOT, maire de SAINT-BARTHELEMY (zone de montagne)
  M. Alain BERTHET, maire de BEAUJEU
  Mme Nadine WANTZ, maire de RIOZ
  M. Vincent BALLOT, maire de MARNAY
  M. Henri SAINTIGNY, maire de SERVANCE-MIELLIN (zone de montagne)

- 4ème collège électoral :
  13 représentants des EPCI à fiscalité propre
  M. Daniel CLERC, président de la CC du PAYS DE VILLERSEXEL
  M. Alain BLINETTE, président de la CC du VAL DE GRAY
  M. Benoît CORNU, président de la CC de RAHIN-ET-CHERIMONT (zone de montagne)
  Mme Isabelle ARNOULT, présidente de la CC du PAYS DE LURE
  M. Jacques DESHAYES, président de la CC du PAYS DE LUXEUIL
  M. Romain MOLLIARD, président de la CC des HAUTS DU VAL DE SAONE
  M. Jacky BAGUE, CC des COMBES
  M. Dimitri DOUSSOT, président de la CC des QUATRE RIVIERES
  M. Anthony MARIE, président de la CC de la HAUTE COMTE
  M. Luc SIMONEL, président de la CC des TERRES DE SAONE
  M. Régis PINOT, président de la CC des 1000 ETANGS (zone de montagne)
  M. Thierry MALESIEUX, président de la CC du VAL MARNAYSIEN
  Mme Nicole MILESI, présidente de la CC des MONTS DE GY

PRÉECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03 84.77.70..00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

- 5ème collège électoral :
  2 représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes
  M. Joël BRICE, président du SYTEVOM (zone montagne)
  M. Frédérick HENNING, président du PETR du Pays Graylois

- 4 Représentants du conseil départemental de Haute-Saône :
  M. Yves KRATTINGER, président du conseil départemental de la Haute-Saône
  M. Jean-Jacques SOMBSTHAY, conseiller départemental
  M. Serge TOULOT, conseiller départemental
  Mme Carmen FRIQUET, conseillère départementale

- 2 Représentants du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :
  M. Eric HOULLEY, conseiller régional
  M. Loïc NIEPCERON, conseiller régional

- Sont associés aux travaux de la commission départementale de coopération intercommunale, l'ensemble des députés et des sénateurs élus dans le département de la Haute-Saône :
  M. Alain JOYANDET, sénateur
  M. Olivier RIETMANN, sénateur
  Mme Barbara BESSOT-BALLOT, députée
  M. Christophe LEJEUNE, député.

Article 2 : Si le siège d'un membre devient vacant, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste, et ainsi de suite si plusieurs sièges deviennent vacants. Les candidats non élus figurant sur la même liste sont les suivants :

- 1er collège électoral :
  Représentants des maires des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département
  M. Gilles GROSJEAN, maire de CLAIREGOUTTE (zone de montagne)
  M. Robert TRAVAILLOT, maire de RECOLOGNE-LES-RIOZ
  Mme Marie Jeanne MOUGIN, maire de MELINCOURT
  M. Sylvain MASSON, maire de MALBOUHANS

- 2ème collège électoral :
  Représentants des 5 communes les plus peuplées du département
  Mme Jocelyne DEBELLEMANIERE, mairie de GRAY
  M. Jean-Claude NEVEUX, mairie de LUXEUIL-LES-BAINS

- 3ème collège électoral :
  Représentants des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département
  Mme Nathalie CHEVILLEY, maire de JUSSEY
  M. Luc SENGLER, maire de PLANCHER-BAS (zone de montagne)
  M. Benoit MIEGE, maire de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT
  M. Thierry BORDOT, maire de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
  M. Jean PEPE, maire de PORT-SUR-SAONE

PRÉECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03 84.77.70..00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

- 4ème collège électoral :
  Représentants des EPCI à fiscalité propre
  M. Pierre EMANN, CA de VESOUL
  M. Michel DELBOS, CC du Pays de Montbozon et du Chanois
  M. Bernard GAUDINET, CC du Triangle Vert
  M. Gilles MAINIER, CC du Pays Riolais
  M. Jean VALLEY, CC du Pays d'Héricourt
  M. Bernard PIQUARD, CC du Pays de Lure
  M. Bruno HEYMANN, CC des 1000 Etangs (zone de montagne)

- 5ème collège électoral :
  Représentant des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes
  M. Pascal BIGE, président du syndicat des eaux du Morillon

- Représentant du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :
  Mme Karine FRANÇOIS, conseillère régionale

- Représentant du conseil départemental de Haute-Saône :
  Mme Nadine BATHELOT, vice-présidente du conseil départemental de Haute-Saône.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires, aux président-e-s de groupements de communes, au sous-préfet de Lure, à la présidente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, au président du conseil départemental de Haute-Saône et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le - 6 JAN. 2021

Pour la Préfète
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Imed BENTALEB

PRÉECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03 84.77.70..00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Préfecture de Haute-Saône

70-2021-01-05-001

Arrêté du 5 janvier 2021 relatif à l'organisation des travaux de conservation cadastrale en 2021.

PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des collectivités territoriales et de la coordination interministérielle

Arrêté N°
Relatif à l'organisation des travaux de conservation cadastrale en 2021.

La Préfète de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée par la loi n°57-931 du 28 mars 1957 ;

VU la loi n°74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique des valeurs locatives servant de bases aux impositions directes locales ;

VU le décret n°55-571 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la Préfète de la Haute-Saône – Mme Fabienne BALUSSOU;

VU l'arrêté préfectoral n°70-2019-11-26-004 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Imed BENTALEB, Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône ;

VU la demande du Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Saône du 4 janvier 2021 ;

ARRETE

Article 1er. Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.

La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la direction départementale des finances publiques.

Article 2. Les périodes d'intervention en commune ainsi que l'identité des agents chargés des travaux seront portées à la connaissance préalable du Maire au moins quinze jours avant la date des opérations.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03 84.77.70..00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Article 3. Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins dix jours avant le début des travaux pour information des administrés.

Article 4. Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés privées et publiques situées sur le territoire des communes du département.
Ces agents devront être porteurs d'une copie du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.

Article 5. Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Lure, le Directeur départemental des finances publiques et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Fait à Vesoul, le - 5 JAN. 2021

Imed BENTALEB

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03 84.77.70..00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Préfecture de Haute-Saône

70-2021-01-06-001

Arrêté du 6 janvier 2021 modifiant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage.

PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des collectivités territoriales
et de la coordination interministérielle

Arrêté N°
modifiant la composition de la commission départementale consultative
des gens du voyage

La préfète de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission en application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°70.2016.12.19.001 du 19 décembre 2016, portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral n°70-2018-02-16-009 du 16 février 2018, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2016 portant renouvellement des membres de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral n°70-2020-12-18-012 du 18 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2016 portant renouvellement des membres de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône – Mme Fabienne BALUSSOU ;

VU la proposition conjointe de l'association des maires de France de la Haute-Saône et de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Saône transmise par mél le 17 décembre 2020 portant désignation des représentants des maires et des représentants des EPCI du

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX
tél : 03.84.77.70.00
courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

département pour siéger à la commission départementale consultative des gens du voyage suite aux 1er et 2ème tours des élections municipales ;

VU le mél de la CAF 70 du 4 janvier 2021 ;

VU le mél de l'association franc-Comtoise Gens du Voyage-Gadjé du 4 janvier 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n°70.2016.12.19.001 est modifié comme suit :

1) au titre du représentant des communes :

Titulaire :
- M. Jean-Jacques POLIEN, maire de Pusey

Suppléant :
- Mme Christelle CLÉMENT, maire de Gy

2) au titre des quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département :

Titulaires :
- M. Gérard COULIN Vice-président de la Communauté de communes du Triangle vert
- M. Benoît CORNU, Président de la Communauté de communes Rahin et Chérimont
- M. Joël HACQUARD, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Lure
- M. Jacques DESHAYES, Président de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Suppléants :
- M. Alain BLINETTE, Président de la Communauté de communes du Val de Gray
- Mme Nadine WANTZ, Présidente de la Communauté de communes du Pays Riolais
- M. Bernard PIQUARD, 1er Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Lure
- M. David RUBIO, Membre du Bureau de la Communauté de communes des 4 Rivières

Pour mémoire, les autres membres composant la commission départementale consultative sont :

1) quatre représentants des services de l'État :

- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- M. le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant
- Mme la directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant

2) quatre représentants du conseil départemental :

Titulaires :
- Mme Isabelle ARNOULD, conseillère départementale du canton de Lure 2
- Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN, conseillère départementale du canton de Gray
- Mme Marie-Claire FAIVRE, conseillère départementale du canton d'Héricourt 1
- Mme Sylvie MANIERE, conseillère départementale du canton de Vesoul 1

Suppléants :
- M. Jean-Paul MARIOT, conseiller départemental du canton de Port-sur-Saône
- M. Jean-Jacques SOMBSTHAY, conseiller départemental du canton d'Héricourt 1
- M. Serge TOULOT, conseiller départemental du canton de Gray
- M. Frédéric BURGHARD, conseiller départemental du canton de Luxeuil-les-Bains

3) cinq personnalités désignées par le Préfet sur proposition des associations représentatives des gens du voyage :

Titulaires :
- M. Steve ADOLPHE, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé, 5 rue de la Prilleuse – 70000 Vesoul
- M. Damien VAUCHIER, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé, 5 rue de la Prilleuse – 70000 Vesoul
- M. Driss BECHARI, société Adoma, 1 rue des Verriers – 21000 Dijon
- M. David STAINE, association ASET Franche-Comté, Ecole Jean Macé, Boulevard de la Résistance – 70200 Lure
- M. Joseph CHARPENTIER, association SOS Gens du voyage, 25 avenue Paul Vaillant Couturier – 93700 Drancy

Suppléants :
- M. Denis GLORIOD, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé , 5 rue de la Prilleuse – 70000 Vesoul
- Mme Nadia HUMBERT, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé, 5 rue de la Prilleuse – 70000 Vesoul
- Mme Isabelle MAIGNE, société Adoma, 35 rue Payot – 90000 Belfort
- Mme Sylvie CORNEILLE, association ASET Franche-Comté, Ecole Jean Macé, Boulevard de la Résistance – 70200 Lure
- M. Tschudi SANDRO, association SOS Gens du voyage, CCAS de Lure, 4 rue de la Font – 70200 Lure

4) deux représentants de la caisse d'allocations familiales :

Titulaires :
- M. Olivier GODARD, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex
- M. Yves ALTMEYER, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex

Suppléants :
- Mme Mamy VOYEZ, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex
- M. Jean-François SEGUIN, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex

Article 2 : Les membres précités sont désignés pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 22 décembre 2022. Leur mandat peut-être renouvelé et prend fin si son titulaire perd sa qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : La commission est présidée conjointement par la Préfète et le Président du conseil départemental de la Haute-Saône ou leurs représentants.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet **www.telerecours.fr**.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres de la commission.

Fait à Vesoul, le - 6 JAN. 2021

La Préfète,

Fabienne BALUSSOU

Préfecture de Haute-Saône

70-2021-01-04-001

Arrêté fixant la liste, ainsi que les conditions et les modalités de suivi et de mise à jour, des différentes catégories d'usagers pouvant bénéficier du maintien de l'alimentation en énergie électrique et du relestage prioritaire, en cas de restriction prévisible ou non, dans le département de la Haute-Saône

PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service des Sécurités

Arrêté n°

Fixant la liste, ainsi que les conditions et les modalités de suivi et de mise à jour, des différentes catégories d'usagers pouvant bénéficier du maintien de l'alimentation en énergie électrique et du relestage prioritaire, en cas de restriction prévisible ou non, dans le département de la Haute-Saône.

La préfète de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'énergie, notamment les articles L143-1, L321-2, L321-10, L321-15-1 et R323-36 ;

VU le code de la santé publique, notamment l'article R6111-22 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R313-31 et R313-33 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L732-1, L732-6 et L732-16 ;

VU le décret du 07 novembre 2019 nommant Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône ;

VU l'arrêté du ministre de l'Industrie du 5 juillet 1990 modifié, fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques, notamment les articles 2, 4 et 5 ter ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2006 modifié, notamment les articles 12 et 13, relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement au réseau public de transport de l'électricité d'un réseau public de distribution modifié ;

VU la circulaire du ministre délégué à l'Industrie du 16 juillet 2004 qui précise l'organisation en matière de délestage lié aux aléas climatiques ;

VU la circulaire interministérielle Industrie/Santé du 21 septembre 2006 qui précise les listes d'usagers prioritaires, supplémentaires et de relestage pour les établissements de santé ;

Préfecture de la Haute-Saône
1 rue de la Préfecture - 70000 Vesoul
tél : 03 84 77 70 35 – courriel: pref-covid19@haute-saone.gouv.fr
Site internet : http://www.haute-saone.gouv.fr

Considérant qu'il appartient au gestionnaire du réseau public de transport d'électricité (RTE) conformément à la section 2 du chapitre 1er du titre II du code de l'énergie, d'assurer la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau, en tenant compte des contraintes techniques pesant sur celui-ci et notamment de définir pour ce faire les modalités spécifiques nécessaires à la mise en œuvre d'effacements de consommation conformément à L321-15-1.

Considérant que conformément à l'article R323-36, Les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs de délestage permettant d'assurer la sûreté de fonctionnement du système électrique en situation dégradée sur la base notamment de la liste des usagers prioritaires établie par le préfet dans le respect des prescriptions d'un arrêté du ministre chargé de l'énergie définissant des règles générales de délestage.

Considérant que les usagers entrant dans une des catégories mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1990 sont inscrits sur les listes arrêtées par le préfet afin de permettre aux gestionnaires de distribution de l'électricité par délestage automatisé de restreindre ou suspendre temporairement la consommation sur leur réseau dans les situations prévues et conformément à l'article 1 de l'arrêté précité.

Considérant les demandes des gestionnaires et services consultés dont le Service des Sécurités, l'ARS, la DREAL, la DDCSPP et la DDT concernant leurs domaines de compétences,

Considérant les propositions du 21 novembre 2019 de listes consolidées par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant la nécessité, de la part des organismes et établissements assurant la distribution d'électricité, de maintenir l'alimentation des besoins essentiels à la nation, lorsqu'il apparaît que celle-ci est de nature à être compromise,

Considérant l'utilité de maintenir l'alimentation électrique de certaines unités de production pouvant participer à la sécurité du réseau,

Considérant l'évolution du nombre d'unité de production,

Considérant l'évolution des consommations par départ au poste source connues des seuls gestionnaires de réseau,

Sur proposition de Madame la directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône,

ARRETE

Article 1

Est approuvée et annexée au présent arrêté la liste des différentes catégories d'usagers prioritaires et de relestage alimentés par le réseau de distribution, réparties conformément aux recommandations de l'arrêté du 5 juillet 1990 modifié fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques :

- Article 2 *(ou liste prioritaire)* : Usagers qui doivent être alimentés en énergie électrique en toutes circonstances ;

- Article 4 *(ou liste supplémentaire)* : Usagers qui peuvent bénéficier, dans la limite des disponibilités, d'une certaine priorité par rapport aux autres usagers ;

- Article 5 Ter *(ou liste de relestage)* : Usagers qui, si le distributeur concerné dispose d'une puissance disponible et sur indication du préfet, en fonction des circonstances locales et régionales, peuvent être relestés au bout de deux heures d'interruption de l'alimentation en énergie électrique.

Article 2

Sont à intégrer au dispositif par le distributeur concerné, sans être listées en annexes :

- Article 2 *(ou liste prioritaire)* :
Doivent être alimentés en énergie électrique en toutes circonstances :

- Les unités de production d'électricité injectant sur le réseau de transport, pour leurs auxiliaires alimentés par le réseau de distribution,
- Les unités de production d'électricité injectant sur le réseau de distribution disposant d'un départ HTA dédié pour l'alimentation de leurs auxiliaires
- Les unités de production d'électricité injectant sur le réseau de distribution d'une puissance supérieure ou égale à 10 MW et dont annuellement la production nette dépasse la consommation totale de l'ensemble des usagers du départ au poste source approvisionnant les auxiliaires de celles-ci,

- Article 4 *(ou liste supplémentaire)* : les unités de production d'électricité d'une puissance inférieure à 10 MW et dont annuellement la production nette dépasse la consommation totale de l'ensemble des usagers du départ au poste source alimentant les auxiliaires de celles-ci, peuvent bénéficier, dans la limite des disponibilités, d'une certaine priorité par rapport aux autres usagers.

Article 3

Les installations alimentées par le réseau de transport ne peuvent faire l'objet de restrictions ou suppressions d'alimentation en dehors des dispositions contractuelles définies entre le gestionnaire de réseau de transport et les exploitants de ces installations. Les installations disposant d'une alimentation exclusive sur le réseau de transport d'électricité ne figurent donc pas dans les listes des abonnés prioritaires du dispositif de délestage.

Article 4

Le maintien de l'alimentation en énergie électrique et le relestage de ces usagers font l'objet des garanties précitées sous réserve des informations fournies par chaque usager, notamment l'exactitude de la localisation de l'installation ou de l'établissement à alimenter.

Article 5 - Sanctions en cas de non-respect

Les délestages ne sont pas les seuls événements susceptibles d'entraîner une coupure de l'alimentation en électricité. De nombreux incidents peuvent se produire et entraîner le cas échéant des coupures provisoires. Pour s'en prémunir, les établissements inscrits sur les listes jointes doivent se doter de dispositions adaptées pour se prémunir du risque.

En particulier et nonobstant les dispositions du présent arrêté, chaque usager sus-cité du secteur Santé doit, conformément aux textes réglementaires spécifiques susvisés :

- Article 2 *(ou liste prioritaire)* : Être doté obligatoirement de source(s) autonome(s) de remplacement dimensionnée(s) pour satisfaire la charge de chaque activité prioritaire ;

- Article 4 *(ou liste supplémentaire)* : Être doté d'une source autonome de remplacement correctement dimensionnée à leur activité, ou, s'assurer qu'il est possible de brancher un groupe électrogène de secours pour faire face à des situations de coupures de longues durées ;

- Article 5 ter *(ou liste de relestage)* : S'assurer, soit de la disponibilité de moyen(s) d'alimentation autonome en énergie, soit de prendre les mesures appropriées pour garantir la sécurité des personnes hébergées.

Pour garantir l'efficacité des dispositions du présent arrêté, chaque usager, quel que soit le type d'activité, doit informer le préfet du département de la Haute-Saône *(avec copie à la DREAL BFC)* de toute difficulté dans l'application du présent article.

Article 6

Le présent arrêté est notifié au directeur de l'agence régionale de santé, au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté, au directeur de la direction interdépartementale des routes « Est », au gestionnaire du réseau de transport de l'électricité *(RTE)* pour la région « Est », aux gestionnaires du réseau de distribution d'électricité *(ENEDIS et SICAÉ)* pour la Franche-Comté, au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Saône et au directeur départemental des territoires de la Haute-Saône.

Article 7

Chaque service déconcentré précité, autre que la DREAL BFC, assure :

- La transmission de l'arrêté aux usagers de sa compétence en leur rappelant les conditions d'application ;

- La vérification des informations transmises par tout usager de sa compétence qui fait une demande d'inscription auprès dudit service ou auprès de la DREAL FC ;

- Le recueil des données nécessaires à la prochaine actualisation et leur transmission à la DREAL BFC, en temps voulu, sur la base du fichier mis à disposition comme

support de la présente liste, conformément à l'article 5 bis de l'arrêté du 5 juillet 1990.

Article 8

Dès notification de cet arrêté, les gestionnaires des réseaux assurant le transport et la distribution de l'électricité dans le département de la Haute-Saône prennent toutes les dispositions nécessaires pour son application, sur la base du contenu de la liste annexée, afin d'assurer les besoins essentiels de la nation, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 2 et de l'article 6 de l'arrêté du 5 juillet 1990 modifié.
Par ailleurs, ils transmettent au préfet du département de la Haute-Saône *(avec copie à la DREAL BFC)*, à l'issue du relevé de la pointe d'hiver et dans les meilleurs délais, une estimation de la capacité de leurs réseaux à répondre aux besoins des différentes catégories d'usagers prioritaires (pour chaque usager : mention de l'échelon, du demi-échelon de délestage et du poste source correspondant).
Après réception de cette estimation, si cela s'avère nécessaire et sur décision du préfet, un ajustement de la liste peut être effectué et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 9

Dès notification de cet arrêté, chaque service déconcentré informe les usagers inscrits relevant de leur compétence. Tout usager a l'obligation de fournir les éléments permettant de vérifier le classement sur une des trois listes, la conformité aux critères correspondant et le respect aux exigences afférentes. La transmission de ces éléments vaudra demande de renouvellement d'inscription sur une des listes lors de leur révision.

Article 10

Les nouvelles inscriptions se font sur la base d'une demande du responsable dûment mandaté de l'établissement sur la base des éléments permettant au service déconcentré compétent d'apprécier le classement sur une des trois listes, la conformité aux critères correspondant et le respect aux exigences afférentes. Cette demande pourra être prise en compte par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, sur signalement *(par simple courriel)* de la DREAL BFC *(avec copie adressée au demandeur et à la préfecture du département de la Côte-d'Or)*, jusqu'à l'arrêté d'actualisation suivant.

Article 11

Le présent arrêté ne concerne pas les personnes à haut risque vital *(PHRV)* et les personnes hospitalisées à domicile *(PHAD)* dont la gestion, qui fait l'objet de textes réglementaires spécifiques, est du ressort de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté en lien direct avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du département de la Haute-Saône.

Article 12

La présente liste étant un des éléments essentiels des dispositifs opérationnels ORSEC départementaux, la mise à jour de son contenu doit faire l'objet, de la part des services déconcentrés et des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution, sus-cités, d'une attention particulière et permanente quant à son exhaustivité et à l'exactitude des informations transmises.

Pour ce faire, toute erreur, omission ou modification devra être signalée par tout usager ou par tout service déconcentré, après notification du présent arrêté. Cela fera alors l'objet d'un signalement de la DREAL BFC *(par simple courriel)* auprès du gestionnaire du réseau concerné *(avec copie à la préfecture du département de la Haute-Saône)* qui prendra en compte ces nouveaux éléments jusqu'à la prochaine actualisation.

Article 13

L'arrêté préfectoral N° 70-2019-01-30-005, en date du 30 janvier 2019, fixant la précédente liste d'usagers prioritaires, est abrogé.

Article 14

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute-Saône.

Article 15

La présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous (1).

Article 16

La directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône, le directeur de l'agence régionale de santé, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgognae-Franche-Comté, le directeur de la direction interdépartementale des routes « Est » *(DIRE)*, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité *(RTE)* pour la région « Est », les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité *(ENEDIS, SICAÉ)* pour la Franche-Comté, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Saône (DDCSPP) et le directeur départemental des territoires (DDT) de la Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vesoul, le 04 JAN. 2021

La Préfète

Fabienne BALUSSOU

1) Dans les deux mois à compter de la présente notification les recours suivants peuvent être introduits :

• un recours gracieux, adressé à Madame la préfète de la Haute-Saône, Direction des services du cabinet, Service des sécurités 1 rue de la Préfecture BP 429 70013 VESOUL CEDEX

• un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur– Direction des libertés publiques et des affaires juridiques - Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08.

• un recours contentieux, adressé :

- soit par courrier au tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier 25044 BESANCON CEDEX 3.

- soit par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet Internet www.telerecours.fr

Le recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique)

ANNEXE I

Liste prioritaire des abonnés bénéficiant du service prioritaire prévu à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Centre Hospitalier du Val de Saône	5 Rue de L'arsenal	70104	GRAY	Santé	Centre hospitalier ou clinique
Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Saône - Site de Lure	37 Av Carnot	70204	LURE	Santé	Centre hospitalier ou clinique
Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Saône - Site de Luxeuil	12 Rue Grammont	70306	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Centre hospitalier ou clinique
Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Saône	2 Rue René Heymes	70014	VESOUL	Santé	Centre hospitalier ou clinique
Clinique Saint Martin	11 Rue du Dr Noêl Courvoisier	70004	VESOUL	Santé	Centre hospitalier ou clinique
BIO-CITY – Site Héricourt	4 rue du Dr Gaulier	70400	HÉRICOURT	Santé	Ets indispensables aux éts de santé prioritaires
BIO-CITY – Site Héricourt	4 rue Siblot	70200	LURE	Santé	Ets indispensables aux éts de santé prioritaires
BIO-CITY – Site Héricourt	4 rue Jules Adler	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Ets indispensables aux éts de santé prioritaires
Fondation Transplantation - Espace La Colombine	41 Av Briand	70000	VESOUL	Santé	Ets indispensables aux éts de santé prioritaires
SANTE-LABO site Leclerc – Vesoul	14 place de la République	70000	VESOUL	Santé	Ets indispensables aux éts de santé prioritaires
MAS LE VILLAGE DE LA FORGE	9 Rue Martin NIEMOLLER	70400	HÉRICOURT	Santé	Accueil personnes lourdement handicapées
MAS LA MOSAIQUE	RUE PIERRE MENDES France	70200	LURE	Santé	Accueil personnes lourdement handicapées
MAS LES SOURCES	10 RUE des SOURCES	70200	LURE	Santé	Accueil personnes lourdement handicapées
MAS LE VILLAGE VERT du BREUIL	RUE JUSTIN ET CLAUDE PERCHOT	70160	SAINT-RÉMY	Santé	Accueil personnes lourdement handicapées
MAS AMBOISE	Rue Perchot	70160	SAINT-RÉMY	Santé	Accueil personnes lourdement handicapées
MAS GUY DE MOUSTIER	158 RUE de MARTINEY	70110	VILLERSEXEL	Santé	Accueil personnes lourdement handicapées
Hélistation CH Intercommunal de Haute-Saône	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Saône	70000	VESOUL	Sécurité publique / communication	Sécurité aérienne – Santé
Radar GRAVES Centre émission	Broyes-les-Pesmes	70140	BROYES-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	Sécurité publique / communication	CO / États major
FORT de SERVANCE	Haut-du-Them-Chateau-Lambert	70440	HAUT-DU-THEM-CHÂTEAU-LAMBERT	Sécurité publique / communication	CO / États major
Compagnie de Gendarmerie	1 rue Bourdieu	70200	LURE	Sécurité publique / communication	CO / États major
Base Aérienne 116	Rue Georges Guynemer	70300	SAINT-SAUVEUR	Sécurité publique / communication	CO / États major

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Préfecture	1, rue de la préfecture	70014	VESOUL	Sécurité publique / communication	CO / États major
CODIS	1, rue Georges Ponsot	70000	VESOUL	Sécurité publique / communication	CO / États major
Groupement de gendarmerie (CORG)	1, rue du maréchal Juin	70000	VESOUL	Sécurité publique / communication	CO / États major
Direction départementale de la sécurité publique	Place du 11ème chasseurs	70014	VESOUL	Sécurité publique / communication	CO / États major
INPT – Relais radio Bouhans et Feurg	Bouhans et Feurg	70100	BOUHANS-ET-FEURG	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio Brotte-les-Luxeuil	Brotte-les-Luxeuil	70300	BROTTE-LÈS-LUXEUIL	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio Chariez	Chariez	70000	CHARIEZ	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio La Côte	La Côte	70200	COTE-(LA)	Sécurité publique / communication	Communication
Towercast	Lieu-dit « La Croix de Cassini »	70000	DEMIE-(LA)	Sécurité publique / communication	Communication
Towercast	Lieu-dit « Les Côtes »	70220	FOUGEROLLES	Sécurité publique / communication	Communication
Towercast	Avenue de la Libération – Tour HLM des Capucins	70100	GRAY	Sécurité publique / communication	Communication
Towercast	La Grande Goutte	70440	HAUT-DU-THEM-CHÂTEAU-LAMBERT	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio Héricourt	Héricourt	70400	HÉRICOURT	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio La Malachère	La Malachère	70190	MALACHÈRE-(LA)	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio Melecey	Melecey	70110	MÉLECEY	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio Montdoré	Montdoré	70210	MONTDORÉ	Sécurité publique / communication	Communication
INPT – Relais radio Neurey-les-la-demie	Neurey-les-la-demie	70000	NEUREY-LÈS-LA-DEMIE	Sécurité publique / communication	Communication
Aéroclub de la Haute-Saône	2500 route de l'Aérodrome	70000	FROTEY-LES-VESOUL	Sécurité publique / communication	Sécurité aérienne
Aérodrome de Gray – Saint-Adrien	Aérodrome de Gray Saint-Adrien	70100	GRAY	Sécurité publique / communication	Sécurité aérienne
Maison d'arrêt de Vesoul	9, Place Beauchamp BP401	70000	VESOUL	Sécurité publique / communication	Autre établissement
EOLIEN Montagne de la Roche		70120	ROCHE-MOREY-(LA)	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
EOLIEN Pays Jusseen 1		70500	VITREY-SUR-MANCE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
RELAIS TELECOM		70100	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Relais Beaujeu		70100	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
RELAIS TELECOM		70270	FRESSE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Relais Le Plainet		70270	FRESSE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
SITE ENEDIS GRAY		70100	GRAY	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Site SICAÉ-EST- Agence d'exploitation	76 rue Charles Bontemps	70120	JUSSEY	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Site ENEDIS de Lure		70200	LURE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
RELAIS TELECOM		70210	MONTDORÉ	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Site SICAÉ-EST- Antenne Radio		70120	ROCHE-MOREY-(LA)	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
TRAPIL ODC – Terminal de livraison de la BA116	Base aérienne	70300	SAINT-SAUVEUR	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
TRAPIL ODC – Chambre de vannes de la Montoillotte	RN57	70240	SAULX	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Relais Val St Eloi		70160	VAL-SAINT-ÉLOI-(LE)	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Site SICAÉ-EST- Siège social	9 avenue du Lac	70000	VESOUL	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Site ENEDIS de Vesoul		70000	VESOUL	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Réseaux
Fonderie FIDAY GESTION	5 , rue de l'Industrie	70360	CHASSEY-LÈS-SCEY	Industrie réseaux / énergie	Industrie
GRANDES DISTILLERIES PEUREUX	43 avenue Claude Peureux	70220	FOUGEROLLES	Industrie réseaux / énergie	Industrie
FAURECIA	Rue de la forge	70200	MAGNY-VERNOIS	Industrie réseaux / énergie	Industrie
VERRERIE LA ROCHERE	4, rue de la Verrerie	70210	PASSAVANT-LA-ROCHÈRE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
FAIVRE SAS	Le Trebillot	70100	VELESMES-ÉCHEVANNE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
PSA Groupe – Site Vesoul	24 Rue d'Echenoz	70000	VESOUL	Industrie réseaux / énergie	Industrie

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
PSA Groupe – Site Vesoul	24 Rue d'Echenoz	70000	VESOUL	Industrie réseaux / énergie	Industrie

ANNEXE II

Liste supplémentaire des abonnés bénéficiant du service prioritaire prévu à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Clinique Medicale Brugnon Agache	14 Rue des Ecoles	70100	BEAUJEU	Santé	Centre hospitalier spécialisé ou local
Centre Reeduc Cardio Respiratoire - Unite Ambulatoire	14 Bis Rue du Dr Gaulier	70400	HÉRICOURT	Santé	Centre hospitalier spécialisé ou local
Crfr Bretegnier	14 Rue du Dr Gaulier	70400	HÉRICOURT	Santé	Centre hospitalier spécialisé ou local
Crf Navenne	Avenue Paul Morel	70000	NAVENNE	Santé	Centre hospitalier spécialisé ou local
Ch Saint Remy Et Nord Franche Comte	Rue Justin Et Claude Perchot	70160	SAINT-RÉMY	Santé	Centre hospitalier spécialisé ou local
Méthanisation METHAPARGE	2 impasse de la Saône	70500	AISEY et RICHECOURT	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
CENTRALE DE ARC LES GRAY		70026	ARC-LES-GRAY	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
Centrale hydraulique TSCHUPP Energie	Barrage de Cendrecourt	70500	CENDRECOURT	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
EOLIEN Mont Champot		70600	FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
Centrale hydraulique CHAUDRON	Moulin de St Clotide	70500	ORMOY	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
CENTRALE DE COGÉNÉRATION		70170	PORT-SUR-SAÔNE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
EOLIEN Pays Jusseen 2		70500	SAINT-MARCEL	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
JOHN DEERE SA	Rue Jean Jaures	70100	ARC-LES-GRAY	Industrie réseaux / énergie	Industrie
Odrion SARL	Lieu-dit Le Crochot	70600	FRAMONT	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
Jourdain et Fils SA	5, rue Hubert Gibault	70000	VESOUL	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique

ANNEXE III

Liste relestage prioritaire des abonnés bénéficiant du service prioritaire prévu à l'article 5ter de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Institut médico-éducatif de l'amitié	2 PLACE DE COLIGNY	70700	CHOYE	Santé	Accueil personnes handicapées
FAM LE VILLAGE DES HAUTS PRES	RUE CAMILLE PISSARRO	70100	GRAY	Santé	Accueil personnes handicapées
SCE ENFANTS ADO POLYHANDIC.ARC EN CIEL	11 RUE du 11 NOVEMBRE	70103	GRAY	Santé	Accueil personnes handicapées
IME AURORE	11 RUE du 11 NOVEMBRE	70103	GRAY	Santé	Accueil personnes handicapées
LE BEL AUBEPIN - ADAPEI	2 FG de BESANCON	70400	HÉRICOURT	Santé	Accueil personnes handicapées
IME LES FOUGERES	24 FBG DE BESANCON	70400	HÉRICOURT	Santé	Accueil personnes handicapées
IME L'ESPERANCE + AIR ET LUMIERE - ADAPEI	33 RUE BEAUREGARD	70302	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Accueil personnes handicapées
ITEP LECONTE DE LISLE	13 place du 8 mai	70302	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Accueil personnes handicapées
FAM LA MAISON BLEUE	3 rue de la GROTTE	70140	VALAY	Santé	Accueil personnes handicapées
ET MEDICO-EDUCATIF DR JEAN LOUIS BEAUDOUIN	10 RUE J A MUENIER	70000	VESOUL	Santé	Accueil personnes handicapées
EHPAD LES LAVIERES CHAMPLITTE	R des BOICHEUX	70600	CHAMPLITTE	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD PRE AUX MOINES	ABBAYE DE BELLEVAUX	70190	CIREY-LES-BELLEVAUX	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD LES CHEVRETS	24 R des CHEVRETS	70400	COUTHENANS	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD ALFRED DORNIER DAMPIERRE	11 R ALFRED DORNIER	70180	DAMPIERRE-SUR-SALON	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD LA COMBEAUTE	PLACE CHARLES DE GAULLE	70220	FOUGEROLLES	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD HOTEL DIEU CH GRAY	87 grand rue	70100	GRAY	Santé	Accueil personnes âgées
MAISON DE RETRAITE CAPUCINS CH GRAY	1 FG des CAPUCINS	70100	GRAY	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD COURNOT-CHANGEY	11 R LA VIEILLE TUILERIE	70100	GRAY	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD RESIDENCE du ROCHER	PL de la S/PREFECTURE	70100	GRAY	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD DE GY MASPA 70	90 GRANDE RUE	70700	GY	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD LA LIZAINE MASPA 70	1 R EDGAR FAURE	70400	HÉRICOURT	Santé	Accueil personnes âgées

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
EHPAD RESIDENCE CHANTEFONTAINE	PL du CHAMP de FOIRE	70500	JUSSEY	Santé	Accueil personnes âgées
LOGEMENT FOYER LAVONCOURT	12 RUE DE LA GARRE	70120	LAVONCOURT	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD M.RICHARD CHI 70	37 R CARNOT	70204	LURE	Santé	Accueil personnes âgées
RESIDENCE HENRI COURTOIS	15 R GEORGES COLOMB	70200	LURE	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD LA SOURCE CHI 70	12 R GRAMMONT	70306	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD CHATEAU GRAMMONT - CHI 70	12 R GRAMMONT	70306	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Accueil personnes âgées
LOG FOYER PERS AGEES LES BARREGES	1, rue GEORGES CROISILLE	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD NOTRE-DAME DES CEDRES	1 R de la CHARME	70140	MONTAGNEY	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD MASPA 70	GRANDE RUE	70000	NEUREY-LÈS-LA-DEMIE	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD OYRIERES CH GRAY	R DE L HOSPICE	70600	OYRIÈRES	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD ST HILAIRE PESMES	6 R DES CAPUCINS	70140	PESMES	Santé	Accueil personnes âgées
FOYER LOGEMENT GRANDE FONTAINE		70210	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD RESIDENCE COEUR DE VIE	5 RUE DES CHARDONNERETS	70190	RIOZ	Santé	Accueil personnes âgées
LOG FOYER ADMR RIOZ	24 rue des OISEAUX	70190	RIOZ	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD NOTRE DAME	45 AV PASTEUR	70250	RONCHAMP	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD ST LOUP MASPA 70	AV JACQUES PARISOT	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD LA CHENAIE SAINT-REMY	LE BREUIL	70160	SAINT-RÉMY	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD JEAN MICHEL	18 GRANDE RUE	70240	SAULX	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD SAINT JOSEPH	13 R de LA CROIX de PIERRE	70360	SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN	Santé	Accueil personnes âgées
LOG FOYER	15 R CROIX DE PIERRE	70360	SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD LE DOYENNE du LAC	17 AV du LAC	70000	VAIVRE-ET-MONTOILLE	Santé	Accueil personnes âgées

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
EHPAD LE COMBATTANT	26 R PIERRE de COUBERTIN	70005	VESOUL	Santé	Accueil personnes âgées
LOG FOYER LA MOTTE	6 R DES BALCONS FLEURIS	70000	VESOUL	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD GRIBOULARD 441	441 R du 13 SEPTEMBRE 1944	70110	VILLERSEXEL	Santé	Accueil personnes âgées
EHPAD FONDATION DE GRAMMONT	205 R de L'HÔPITAL	70110	VILLERSEXEL	Santé	Accueil personnes âgées
Centre d'intervention d' Autrey-lès-Gray	4 rue du Polon	70100	AUTREY-LES-GRAY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	6 avenue de la Gare	70290	CHAMPAGNEY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Champagahney	Rue du Paquis	70290	CHAMPAGNEY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	37 rue Carnot	70180	DAMPIERRE-SUR-SALON	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Dampierre-sur-salon	Zone industrielle La Côte Renverse	70180	DAMPIERRE-SUR-SALON	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Fretigney	19 rue Adolphe Mischler	70130	FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	17 rue Maurice Signard	70100	GRAY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention principal de Gray	Rue du cimetière des Juifs	70100	GRAY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Gy	54 rue Beauregard	70700	GY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	7 faubourg de Besançon	70400	HÉRICOURT	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention principal	4 et 6 rue du 47ème Régiment d'artillerie	70400	HÉRICOURT	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	32 rue Charles Bontemps	70500	JUSSEY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Caserne de gendarmerie	12 rue Pasteur	70200	LURE	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention principal (partie remises et local alerte)	1 Rue Parmentier	70200	LURE	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	33 avenue du Maréhal Turenne	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention principal de Luxeuil-lès-Bains	7 Rue Paul Doumer	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	2 rue de la Fontaine des Douis	70150	MARNAY	Sécurité publique / communication	Ordre public

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Centre d'intervention de Marnay	Rue Georges Gabiot	70150	MARNAY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Montbozon	Rue des Chenevières	70230	MONTBOZON	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	11 avenue de la Gare	70170	PORT-SUR-SAÔNE	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	43 rue Charles de Gaulle	70190	RIOZ	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de RIOZ	Parc d'Activités – 10 rue Albert Einstein	70190	RIOZ	Sécurité publique / communication	Ordre public
Gendarmerie	47 avenue Albert Thomas	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Valay	3 rue du Château Neuf	70140	VALAY	Sécurité publique / communication	Ordre public
Compagnie de gendarmerie	1 rue du Maréchal Juin	70000	VESOUL	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention principal de Vesoul	90 boulevard des Alliés	70000	VESOUL	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de Villersexel	Rue des Champs de l'Aumônier	70110	VILLERSEXEL	Sécurité publique / communication	Ordre public
Centre d'intervention de CHAMPLITTE	142 rue de la République	70600	CHAMPLITTE	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Combeaufontaine	2 zone Artisanale	70120	COMBEAUFONTAINE	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Faucogney	Rue du Pont Neuf	70310	FAUCOGNEY-ET-LA MER	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Fougerolles	5 rue du Stade	70220	FOUGEROLLES	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Jussey	Place du Champ de Foire	70500	JUSSEY	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Lavoncourt	2 rue de la Saône	70210	LAVONCOURT	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Passavant-la-Rochère	Grande Rue	70210	PASSAVANT-LA-ROCHÈRE	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Port-Sur-Saône	Résidence du Moulin	70170	PORT-SUR-SAÔNE	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Saint-Loup-Sur-Semouse	Rue de la Semouse ZAC de la Combeauté	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
Centre d'intervention de Saint-Rémy	Rue Perchot	70160	SAINT-RÉMY	Sécurité publique / communication	Incendie-secours
SARL Méthaparge	Impasse de la Saône	70500	AISEY-ET-RICHECOURT	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
SARL RAISON	La Grangeotte	70160	AMANCE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
GAEC de LA VAIVRE - AEBISHER	17 RUE DU POISET	70500	AUGICOURT	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
SARL Méthadelaine	Chemin de la Charrière	70180	DELAIN	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
Monsieur JOLY Matthieu	La MARQUISE	70180	DENEVRE	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
GAEC COURTOY	Route de Visoncourt	70300	ÉHUNS	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
SAS BIOGAZ ENERGIE - GAEC Gauthier	Route du pont de bois	70210	MAILLERONCOURT -ST-PANCRAS	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
GAEC Courtoy	Rue de Vesoul	70300	MEURCOURT	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
GAEC MUHLEMATTER	Rue de la Grange du Vau	70240	MOLLANS	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
MONNARD F.	Chemin communal 2	70700	OISELAY-ET-GRACHAUX	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
GAEC de la Foultière	Route de Magnoncourt	70230	ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
GAEC Vivieroche	Chemin de Cintrey	70120	ROCHELLE-(LA)	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
Ferme bio de They	They en Sorans	70190	SORANS-LES-BREUREY	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
SAS Methanchottes	4B route d'Hugier	70150	SORNAY	Industrie réseaux / énergie	Énergie – Production
PATURAGES COMTOIS	Av. Oehmichen	70500	ABONCOURT-GESINCOURT	Industrie réseaux / énergie	Industrie
CONFLANDEY Industries – Site d'Amance	Zone artisanale	70170	AMANCE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
MILLERET CENTRALE LAITIERE (alimentation N°1)	Route de choye	70700	CHARCENNE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
MILLERET CENTRALE LAITIERE (alimentation N°2)	Route de choye	70700	CHARCENNE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
JOHNSON CONTROLS INTERIORS FRANCE SAS	Rue de l'industrie	70800	CONFLANS-SUR-LANTERNE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
LUFKIN	Rue des Calouettes	70220	FOUGEROLLES	Industrie réseaux / énergie	Industrie
S21 DEVILLERS	Rue du Mont Vaudois	70400	HÉRICOURT	Industrie réseaux / énergie	Industrie
FAURECIA Sièges d'automobile	Rue de la Metairie	70200	LURE	Industrie réseaux / énergie	Industrie

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
SWEDSPAN FRANCE	ZI du Tertre Landri	70200	LURE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
VETOQUINOL SA	34 rue du chêne Saint Anne	70200	MAGNY-VERNOIS	Industrie réseaux / énergie	Industrie
LISI AUTOMOTIVE FORMER (Usine 1)	9 route de Lure	70270	MÉLISEY	Industrie réseaux / énergie	Industrie
Lisi Automotive Former (Usine 2)	N8, ZI des Zervaux	70270	MÉLISEY	Industrie réseaux / énergie	Industrie
CONFLANDEY Industries – Site de Port-Sur-Saône	3 rue du Château Amoncourt BP21	70170	PORT-SUR-SAÔNE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
EUROSERUM	Route de Villers BP 17	70170	PORT-SUR-SAÔNE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
COMPAGNIE FRANCAISE du PANNEAU	15 avenue Rue Jacques Parisot BP8	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
PARISOT Meubles	Rue Jacques Parisot	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Industrie réseaux / énergie	Industrie
SOCIETE ANDRE BAZIN	Rue Ste marie	70300	BREUCHES	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
ROMAF	30, rue des Prés	70400	HÉRICOURT	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
Marcillat	Chemin de la laiterie	70230	LOULANS-VERCHAMP	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
SNTF	11, rue de la gare	70130	NOIDANS-LE-FERROUX	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
SAS Michel Bresson	Chemin du Bois Mouriot	70000	PUSEY	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
Augier, produits frais	Route de Luxeuil-les-bains	70200	RIGNOVELLE	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
Poulaillon	ZAC de la Combeauté	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
MEDIREST ESTREDIA	Rue Perchot	70160	SAINT-RÉMY	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
CLB	20 rue de la Forge	70210	SELLES	Industrie réseaux / énergie	Entrepôt frigorifique
GAEC de la Leut	Route de la Leue	70500	ABONCOURT-GESINCOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SCEA ABONPORC	Rue du Puits	70500	ABONCOURT-GESINCOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC de la Fontaine au Charme	10, Rue du Mont	70160	AMANCE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
REVOY Denis	17 Grande Rue	70100	APREMONT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
LES COUVOIRS DE BOURGOGNE	Les Bruyères	71370	BAUDRIERES	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GIRARD CLERC (GAEC)	6 Rue de la Mairie	70150	BAY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SCEA LES GAUDINOTS	LES GAUDINOTS	70110	BOREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC du Bon Espoir	Route de Conflans	70800	BRIAUCOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL DES FOURNEAUX	AVOUAY LE deSSUS	70190	BUTHIERS	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
BERNARD Claude	4 chemin de la creuse	70400	CHAMPEY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC RECONNU DU VIAU	Hameau FRETTES 1 rue de la Cure	70600	CHAMPLITTE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
BOHLEY BERNARD	FRETTES	70600	CHAMPLITTE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC DU PETIT MONTARLOT	Le Petit Montarlot	70190	CORDONNET	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SICAPORC 1	1 , Rue de Gy	70700	CUGNEY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
DEBELLEMANIERE (GAEC)	Route de GRAY	70180	DAMPIERRE-SUR-SALON	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
METHADELAINE (SARL)	CHEMIN de LA CHARRIERE	70180	DELAIN	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC COURTOY	47 rue des sapins	70300	ÉHUNS	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL DE LA POUSSINIERE	Madame COULIN	70300	ÉHUNS	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL MARCHAND	19 rue de la Virnoche	70110	ESPRELS	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
DOUX NID (SCEA)	CORVEE CHARNOTET	70100	FAHY-LES-AUTREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL CHARLES Sylvain	3 Rue des Clos	70100	FAHY-LES-AUTREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL DE BEAUMONT	GRANDJEAN Christophe 129 Rue Beaumont	70220	FOUGEROLLES	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
DUCHENE Jean	2 - Les Chavannes	70200	FOUGEROLLES	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
DUCHENE Julien	2 - Les Chavannes	70220	FOUGEROLLES	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
BARBANT Régis	Ferme d'Heurcourt	70180	FRANCOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
GAEC DES CHAMPS DE LA CROIX	18 Rue de GRAPPIGNEY	70700	FRASNE-LE-CHÂTEAU	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SOCIE (earl)	LA COTE	70130	FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC du BEUCHOT	41 grande Rue	70500	GEVIGNEY-ET-MERCEY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC DES PRES DESTINES	9 ROUTE de MONTJUSTIN	70240	LIEVANS	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GABEL Henri	BUSSOMAGNY	70310	LONGINE-(LA)	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC des NAUX	8 BIS RUE DE LA FORGE	70000	MAILLEY et CHAZELOT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
TISSERAND Jérôme	70 grande Rue	70190	MALACHÈRE-(LA)	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL DE LA FERME LIGNY	Rue des Tuileries	70120	MELIN	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SCEA LA PORCINIERE	Route de Sornay	70140	MONTAGNEY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
MONNARD Frédéric	24, Rue Principale	70700	OISELAY-ET-GRACHAUX	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
COURVOISIER Romuald	Les Marroniers	70110	ORICOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SCEA La Fleur	Les Rieppes	70500	ORMOY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC des 3 M	20 ROUTE DE BROYE	70140	PESMES	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
MAURICE Mickael	6 rue des granges	70140	PESMES	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
NEE OLIVIER [EARL]	45 GRANde RUE	70600	PIERRECOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
CACHOT (GAEC)	Vallerois les Raze	70000	RAZE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
JEANNOT André	16 rue A Millerans	70180	ROCHE-ET-RAUCOURT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL DE LA MONTAGNE	LES GRANGES du BOIS	70280	SAINT-BRESSON	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC DES CHAMPS DE LA CROIX	18 Rue de GRAPPIGNEY	70700	SAINT-BROING	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GRANDMOUGIN Jacques	50, Route de Lantenot	70220	SAINT-GERMAIN	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
MANGEL Thierry	21, Place des Fusillés	70800	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
FUSIN BERNARD	2 r Cornot	70130	SEVEUX	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
HENRIOT Florence	1 Grande Rue	70130	SEVEUX	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC ADAM		70190	SORANS-LES-BREUREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
FERME BIO DE THEY (GAEC DE LA)	THEY LES SORANS	70190	SORANS-LES-BREUREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
FERRAND Benoit	8 BIS CHEMIN deS deUX GRANGES	70190	SORANS-LES-BREUREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
ANCHOTTES (GAEC des)	4 ROUTE D HUGIER	70150	SORNAY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SCI LE TREMBLOIS	Chemin 2	70100	TREMBLOIS-(LE)	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
MARCHAND (EARL)		70000	VALLEROIS-LE-BOIS	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
SCEA BOUVERET GHISLAIN ET OLIVIER	6 rue du Château	70120	VAUCONCOURT-ET-NERVEZAIN	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
FERME du FOURNEAU	Le Fourneau	70120	VAUCONCOURT-ET-NERVEZAIN	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
ROUX REMI	RUE MARQUET	70100	VELET	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GARNIER Didier	3 Place de l'Ecole Vaudey	70130	VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
JACQUOT Bernard	8 Rue de Valay	70100	VÉNÈRE	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
ROBERT Eric	RUE du BOIS ROND	70130	VERNOTTE-(LA)	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
BOSSERT David	8 Place de la Mairie	70110	VILLARGENT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
FORGE D'ISIDORE (GAEC DE LA)	10 Grande Rue	70400	VILLERS-SUR-SAULNOT	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
EARL PICORETTE	Esseint Sabrina 9 route de Pisseloup	70120	VILLERS-VAUDREY	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
GAEC du CHÂTEAU	Route de Roche et Raucourt	70180	VOLON	Industrie réseaux / énergie	Élevage sous bâtiment
Abattoir de Luxeuil	19 rue Anatole France	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Industrie réseaux / énergie	Abattoir
Abattoir de la Motte	Chemin du Bois Mourlot	70000	PUSEY	Industrie réseaux / énergie	Abattoir
Captage Puits n°1 du Breuchin	Syndicat mixte des eaux du Breuchin – Mairie de Pusey	70300	BREUCHES	Gestion de l'eau	Eau potable

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Captage Puits n°2 du Breuchin	Syndicat mixte des eaux du Breuchin – Mairie de Pusey	70300	BREUCHES	Gestion de l'eau	Eau potable
Mélange Puits du Breuchin	Syndicat mixte des eaux du Breuchin – Mairie de Pusey	70300	BREUCHES	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Usine du Breuchin	Syndicat mixte des eaux du Breuchin – Mairie de Pusey	70300	BREUCHES	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station mélange Champagney	SIAEP de Champagney	70290	FRAHIER-ET-CHATEBIER	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Puits de la goutte d'or	Comcom du Val de Gray	70100	GRAY	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station de la goutte d'or	Comcom du Val de Gray	70100	GRAY	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station d'Héricourt	Mairie d'Héricourt	70400	HÉRICOURT	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station de Lure	Mairie de Lure	70200	LURE	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Puits du pré Pusey	Mairie de Luxeuil-les-Bains	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station mélange Beauregard	Mairie de Luxeuil-les-Bains	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station BA116	Mairie de Luxeuil-les-Bains	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station Pré Pusey	Mairie de Luxeuil-les-Bains	70300	LUXEUIL-LES-BAINS	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Puits du Pré de la Grange	SIAEP de Champagney	70290	PLANCHER-BAS	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station du Pré de la Grange	SIAEP de Champagney	70290	PLANCHER-BAS	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Puits de Saint Antoine	SIAEP de Champagney	70290	PLANCHER-LES-MINES	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station de Saint Antoine	SIAEP de Champagney	70290	PLANCHER-LES-MINES	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Désinfection relais Pusey	Syndicat mixte des eaux du Breuchin – Mairie de Pusey	70000	PUSEY	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Font de Chamdamoy	Mairie de Vesoul	70000	QUINCEY	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Usine des Eaux de Vesoul	Mairie de Vesoul	70000	QUINCEY	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Désinfection relais Quincey	Syndicat mixte des eaux du Breuchin – Mairie de Pusey	70000	QUINCEY	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Forage	Mairie de Lure	70200	SAINT-GERMAIN	Gestion de l'eau	Eau potable

Etablissements	Adresse	Code postal	COMMUNE	Type	Précision / Activité / Justificatif
Captage Puits n°3	Mairie de Lure	70200	SAINT-GERMAIN	Gestion de l'eau	Eau potable
Mélange Puits Saint Germain	Mairie de Lure	70200	SAINT-GERMAIN	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station de Saint Germain	Mairie de Lure	70200	SAINT-GERMAIN	Gestion de l'eau	Eau potable
Captage Puits de la base aérienne	Mairie de Luxeuil-les-Bains	70300	SAINT-SAUVEUR	Gestion de l'eau	Eau potable
STP Station des Haberges	Mairie de Vesoul	70000	VESOUL	Gestion de l'eau	Eau potable